

Légère augmentation du taux de chômage au mois de janvier

Au 31 janvier 2021, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué (-37) pour atteindre 7'230 personnes. A l'inverse, l'effectif de chômeurs a augmenté de 74 unités pour s'établir à 4'770 personnes.

Le taux de chômage neuchâtelois augmente de 0.1 pt par rapport au mois précédent pour s'établir à 5.1%. Au niveau romand et national, la hausse est de 0.2 pt avec un taux de chômage s'établissant à respectivement 5.0% et 3.7%.

Les variations mensuelles du nombre de chômeurs dans le canton sont différentes selon les classes d'âge. En effet, les personnes âgées de moins de 25 ans voient leur effectif diminuer (-22) au mois de janvier. Au contraire, une augmentation est à relever pour la catégorie d'âge 25-49 ans (+34) et pour les personnes âgées de plus de 50 ans (+62).

En ce qui concerne les secteurs économiques, des augmentations sont à relever dans les secteurs de l'hébergement et restauration (+30), de la construction (+21) et au sein des autres activités manufacturières (+19). A l'inverse, une diminution du nombre de chômeurs est à relever dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (-11).

Au niveau du placement, 1'050 postes vacants ont été annoncés auprès des ORP durant le mois de janvier et 421 personnes ont retrouvé un emploi.

L'ensemble des légendes se trouve à la fin du document

Taux de chômage

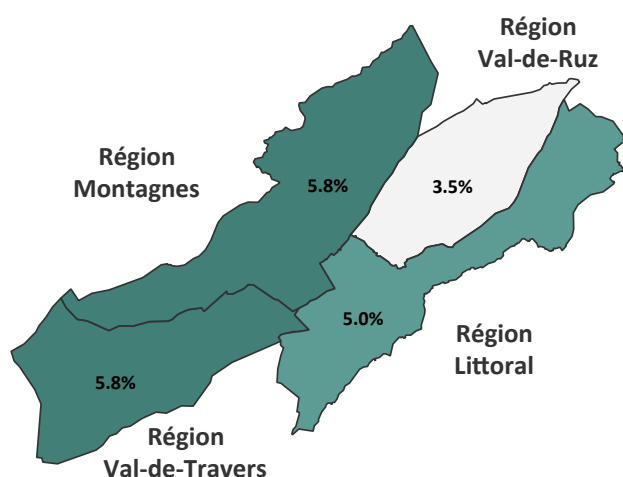
	Janvier 2021	Variation mensuelle (en pt)	Variation annuelle (en pt)
Neuchâtel	5.1%	+0.1	+1.2
Suisse romande ⁷	5.0%	+0.2	+1.3
Suisse	3.7%	+0.2	+1.1

Nombre de chômeurs selon la durée

2 269	1 243	1 258
-------	-------	-------

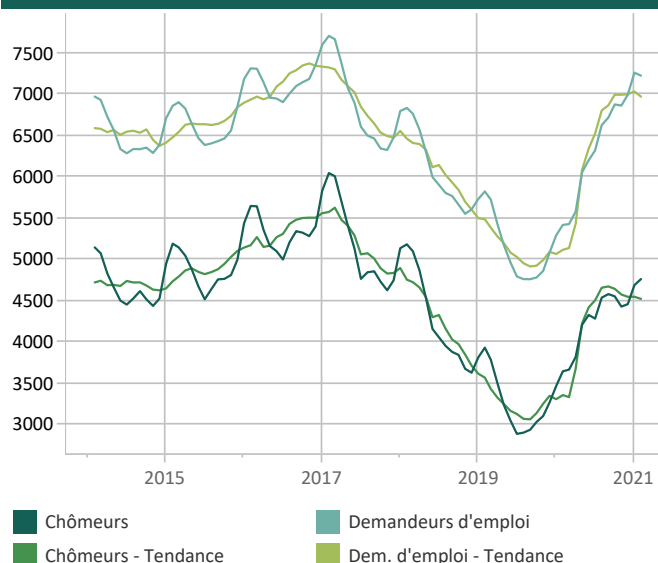
■ 1-6 mois ■ 7-12 mois ■ > 1 année

Taux de chômage selon la région



© 2021 Mapbox © OpenStreetMap

Évolution des effectifs



Chiffres clés et évolutions mensuelles

1 050

Places
vacantes⁸

421

Emplois
retrouvés⁹

81

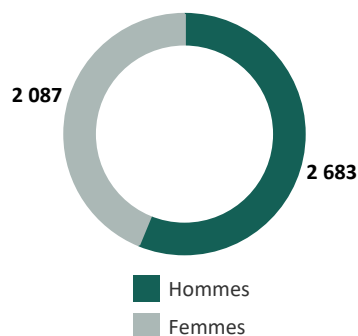
Arrivées en
fin de droit¹⁰

68.3%

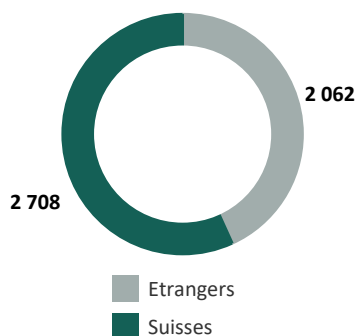
Part des
personnes
indemnisées¹¹

Profils des chômeurs

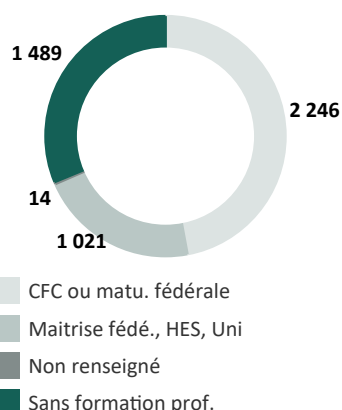
Selon le sexe



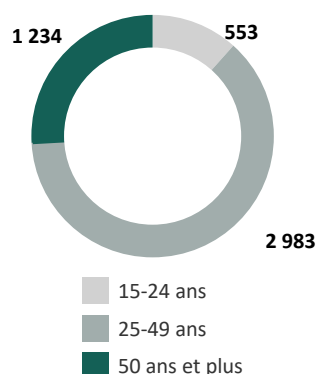
Selon l'origine



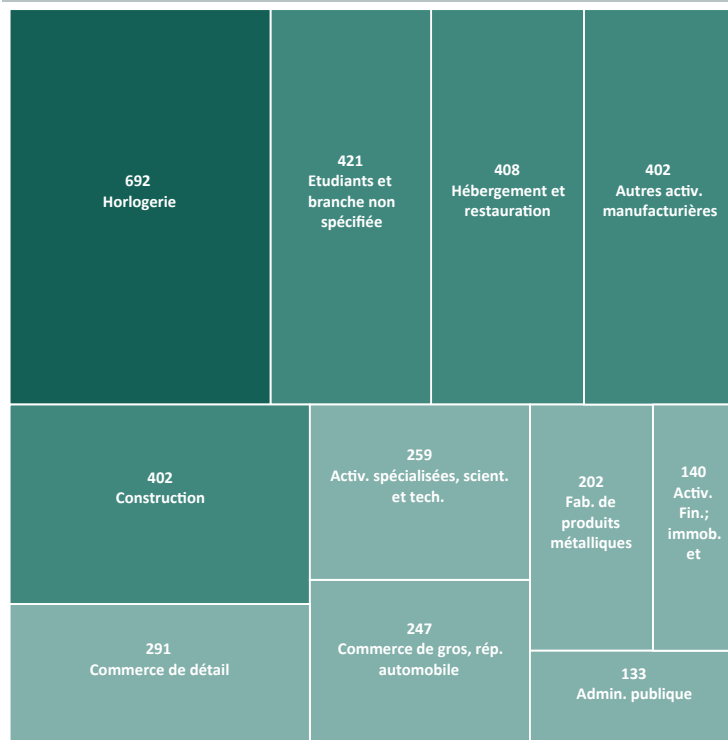
Selon la formation



Selon l'âge



Activités économiques¹² avec les plus grands effectifs de chômeurs



Le regroupement selon les activités économiques (NOGA) vient remplacer l'ancienne version basée sur la dernière profession exercée

La version interactive est disponible sous www.ne.ch/StatChomage

Publication conjointe du service de l'emploi et du service de statistique

Informations complémentaires :

Service de l'emploi

Mme Valérie Gianoli, 032 889 68 12

Service de statistique

M. Gérard Geiser, 032 889 68 22

LEGENDES :

SOURCES : PLASTA - SECO, service de l'emploi

- 1) Nombre de chômeurs inscrits le jour de référence divisé par le nombre de personnes actives sur la période 2015 à 2017
- 2) Moins de 25 ans
- 3) Plus de 55 ans
- 4) Personnes inscrites aux ORP, qui n'ont pas d'emploi et qui sont immédiatement disponibles en vue d'un placement Peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage
- 5) Personne inscrite à l'ORP et au chômage depuis plus de 12 mois
- 6) Demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits aux ORP et qui cherchent un emploi
- 7) Région composée des cantons de Neuchâtel, Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud
- 8) Nombre de postes à repourvoir sur le marché du travail annoncés à l'ORP pendant le mois
- 9) Nombre de personnes ayant annulé leur dossier auprès de l'ORP au motif d'une reprise d'un emploi
- 10) Personnes inscrites auprès de l'ORP ayant épuisé leurs indemnités ou étant arrivées à la fin de leur délai-cadre. Les chiffres sont basés sur les données des caisses de chômage et ne sont disponibles qu'avec un décalage de deux mois avec d'éventuels changements rétroactifs.
- 11) Pourcentage de personnes inscrites auprès de l'ORP et touchant des indemnités par rapport à l'ensemble de l'effectif des personnes inscrites. Les chiffres sont basés sur les données des caisses de chômage et ne sont disponibles qu'avec un décalage de deux mois avec d'éventuels changements rétroactifs.
- 12) Branche économique de l'entreprise dans laquelle le chômeur a travaillé avant son inscription à l'ORP.